

26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

## Séance du 30 janvier 2012

Date de la convocation : .....24/01/2012

Date d'affichage convocation : .....24/01/2012

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
<b>37</b>	<b>30</b>	<b>6</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>36</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**N°2012-01-01**

### Modification du tableau des effectifs

Monsieur BERNARD-BERTRAND, Vice-président, évoque la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ainsi que la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

**1/Afin de faire face aux besoins du service pour l'ouverture du Centre Aqua Camargue les week-ends et pendant les vacances scolaires, il convient de recruter une personne en contrat à durée déterminée de 3 ans, à compter du 01/04/2012, en qualité de chargé de mission assurant les fonctions de chargé de développement du sport de bien-être à temps non complet 28h hebdomadaires annualisées et de créer, pour cela, un poste de Conseiller des APS à TNC 28h.**

**2/Dans le cadre de la mise en place d'une équipe de personnels volants titulaires permanents pour assurer le remplacement d'agents techniques de catégorie C dans les services, il convient de créer un emploi d'Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, à temps non complet, 28 heures et de supprimer en parallèle, un emploi d'Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 27h30.**

**3/Il est envisagé de permettre à un agent de la Fonction Publique d'Etat, résidant sur le territoire communautaire, d'intégrer la Fonction Publique Territoriale par le biais de la mobilité entre fonctions publiques pour un emploi en tant que chargé d'accueil et du traitement du courrier, à TNC 28h au sein de la Communauté de Communes. Pour cela, il convient de conclure une convention tripartite de mise à disposition avec la collectivité d'origine et l'agent, définissant les clauses administratives et financières à compter du 01/03/2012. Il est également nécessaire de créer un emploi d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe à TNC 28h et de supprimer en parallèle, un emploi d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe à TC.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

FILIERE	CREATION		SUPPRESSION	
	Nb de postes	Emploi et temps de travail	Nb de postes	Emploi et temps de travail
Sportive	1	Conseiller des APS à TNC 28h		
Technique	1	Adjoint Technique de 2 <sup>ème</sup> classe à TNC 28h	1	Adjoint Technique de 2 <sup>ème</sup> classe à TNC 27h30
Administrative	1	Adjoint Administratif de 2 <sup>ème</sup> classe TNC 28h	1	Adjoint Administratif de 2 <sup>ème</sup> classe TC

- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention tripartite de mise à disposition avec la collectivité d'origine et l'agent comme indiqué ci-dessus et toutes les pièces y afférent.

Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le 31 janvier 2012

Le Président,  
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille douze et le trente janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

**Présents :** Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD Florence COMBE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Dominique DIAS - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Mme Khadija PINCHON - Magali POITEVIN - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

**Absents ayant donné pouvoir :** M. Santiago CONDE pour M. Jean-Paul CUBILIER - Mme Laure PELATAN pour Mme Christine GROS - M. Laurent PELISSIER pour M. Lionel JOURDAN - Mme Maryline POUGENC pour Mme Martine LAMBERTIN - Mme Marie ROCA pour Mme Florence COMBE - M. Jean Pierre SPIERO pour M. Cédric BONATO

**Absent excusé :** M. Bruno ALBET

**Secrétaire de séance :** Mme Patricia LARMET

26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

## Séance du 30 janvier 2012

Date de la convocation : .....24/01/2012  
Date d'affichage convocation : .....24/01/2012

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
<b>37</b>	<b>30</b>	<b>6</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>36</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**N°2012-01-02**

### Mise en place de la Charte de l'action sociale - CNAS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille douze et le trente janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

**Présents** : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD Florence COMBE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Dominique DIAS - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Mme Khadija PINCHON - Magali POITEVIN - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

**Absents ayant donné pouvoir** : M. Santiago CONDE pour M. Jean-Paul CUBILIER - Mme Laure PELATAN pour Mme Christine GROS - M. Laurent PELISSIER pour M. Lionel JOURDAN - Mme Maryline POUGENC pour Mme Martine LAMBERTIN - Mme Marie ROCA pour Mme Florence COMBE - M. Jean Pierre SPIERO pour M. Cédric BONATO

**Absent excusé** : M. Bruno ALBET

**Secrétaire de séance** : Mme Patricia LARMET

Monsieur Enry BERNARD-BERTRAND, Vice-président évoque délibération n° 13-1 du 4 septembre 2002 relative à l'adhésion de la Communauté de Communes Terre de Camargue au Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS).

En application de l'article 6 des statuts du CNAS et en accord avec l'organisation paritaire qui fonde la mission originelle du CNAS, l'adhésion à l'association s'accompagne de la désignation d'un délégué des élus ainsi qu'un délégué des agents, chargés de représenter la collectivité au sein du CNAS.

En application de l'article 4.3.2 du règlement de fonctionnement du CNAS, cette adhésion s'accompagne également de la désignation d'un interlocuteur dénommé « correspondant du CNAS » chargé d'assurer le relais entre les bénéficiaires des prestations et le CNAS pour faciliter la prospection et les échanges de correspondances.

L'Assemblée Générale du CNAS a adopté une charte de l'action sociale dont les objectifs sont les suivants :

- accompagner la mise en œuvre du droit à l'action sociale rendu obligatoire par la loi du 18 février 2007 en identifiant les acteurs chargés de porter l'action sociale au sein de la collectivité et en précisant leur rôle respectif
- donner du crédit à la désignation des délégués et du correspondant
- rappeler les valeurs fondamentales du CNAS, à savoir, la solidarité, la mutualisation et l'humanisme

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- D'adhérer à la charte de l'action sociale du CNAS
- D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite charte ainsi que toutes les pièces à intervenir.

Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le 31 janvier 2012  
Le Président,  
Léopold ROSSO

## Séance du 30 janvier 2012

Date de la convocation : .....24/01/2012  
Date d'affichage convocation : .....24/01/2012

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
<b>37</b>	<b>30</b>	<b>6</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>36</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**N°2012-01-03**

### Convention de prestation de santé au travail avec l' AISMT (Association Interprofessionnelle de Santé et de Médecine du Travail de Nîmes)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille douze et le trente janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

**Présents** : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD Florence COMBE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Dominique DIAS - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Mme Khadija PINCHON - Magali POITEVIN - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

**Absents ayant donné pouvoir** : M. Santiago CONDE pour M. Jean-Paul CUBILIER - Mme Laure PELATAN pour Mme Christine GROS - M. Laurent PELISSIER pour M. Lionel JOURDAN - Mme Maryline POUGENC pour Mme Martine LAMBERTIN - Mme Marie ROCA pour Mme Florence COMBE - M. Jean Pierre SPIERO pour M. Cédric BONATO

**Absent excusé** : M. Bruno ALBET

**Secrétaire de séance** : Mme Patricia LARMET

Monsieur Enry BERNARD-BERTRAND, Vice-président, évoque la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ainsi que la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Afin de se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur et d'assurer les visites médicales annuelles et bi-annuelles du personnel de la Communauté de Communes Terre de Camargue, il convient de conclure une convention de prestation de santé au travail avec un organisme de médecine professionnelle.

Après consultation, il est proposé au Conseil Communautaire de conclure une convention avec l' AISMT (Association Interprofessionnelle de Santé et de Médecine du Travail de Nîmes) afin de présenter le personnel communautaire aux visites systématiques.

Les prestations comprennent les visites médicales annuelles ou bi-annuelles en fonction du poste occupé par l'agent, les visites régulières des postes de travail et des locaux dans le cadre de l'action en milieu de travail, la participation au Comité Technique Paritaire et l'établissement d'un compte-rendu annuel d'activité.

La Communauté de Communes Terre de Camargue sera redevable à l' AISMT, d'une somme égale à 0,50% HT de la masse salariale plafonnée tranche A. La convention est conclue du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- D'adopter la convention de prestation de santé du travail avec l' AISMT (Association Interprofessionnelle de Santé et de Médecine du Travail de Nîmes) dans les conditions ci-dessus évoquées
- De prévoir les crédits nécessaires
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le 31 janvier 2012

Le Président,  
Léopold ROSSO

## Séance du 30 janvier 2012

Date de la convocation : .....24/01/2012

Date d'affichage convocation : .....24/01/2012

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
<b>37</b>	<b>30</b>	<b>6</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>36</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**N°2012-01-04**

### Composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Monsieur Léopold ROSSO, Président, expose :

Vu le Code Général des Collectivités territoriales

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts

Vu le décret n° 2011-645 du 9 juin 2011 portant modification de l'article 1609 nonies C et plus particulièrement de son paragraphe IV.

Considérant que, conformément au paragraphe IV de l'article 1609 nonies C du Code des Impôts modifié par le décret du 9 juin 2011, la CLECT est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers, Monsieur le Président, par soucis d'égalité de traitement des communes sur le territoire communautaire, propose au Conseil Communautaire :

- de fixer à 9, le nombre de membres siégeant à la CLECT
- de répartir les sièges de la façon suivante :
  - ❖ 3 membres représentant la ville de Le Grau du Roi
  - ❖ 3 membres représentant la ville d'Aigues-Mortes
  - ❖ 3 membres représentant la ville de Saint Laurent d'Aigouze

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- De fixer à 9, le nombre de membres siégeant à la CLECT
- De répartir les sièges de la façon suivante :
  - ❖ 3 membres représentant la ville de Le Grau du Roi,
  - ❖ 3 membres représentant la ville d'Aigues-Mortes
  - ❖ 3 membres représentant la ville de Saint Laurent d'Aigouze
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille douze et le trente janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

**Présents** : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD Florence COMBE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Dominique DIAS - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Mme Khadija PINCHON - Magali POITEVIN - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

**Absents ayant donné pouvoir** : M. Santiago CONDE pour M. Jean-Paul CUBILIER - Mme Laure PELATAN pour Mme Christine GROS - M. Laurent PELISSIER pour M. Lionel JOURDAN - Mme Maryline POUGENC pour Mme Martine LAMBERTIN - Mme Marie ROCA pour Mme Florence COMBE - M. Jean Pierre SPIERO pour M. Cédric BONATO

**Absent excusé** : M. Bruno ALBET

**Secrétaire de séance** : Mme Patricia LARMET

Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le 31 janvier 2012  
Le Président,  
Léopold ROSSO

26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

## Séance du 30 janvier 2012

Date de la convocation : .....24/01/2012

Date d'affichage convocation : .....24/01/2012

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
<b>37</b>	<b>30</b>	<b>6</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>36</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**N°2012-01-05**  
**Convention de  
groupement de commandes  
pour la réalisation des travaux de  
génie civil préalables à  
la mise en place de  
colonnes de tri sélectif enterrées.**

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille douze et le trente janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

**Présents :** Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD Florence COMBE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Dominique DIAS - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Mme Khadija PINCHON - Magali POITEVIN - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

**Absents avant donné pouvoir :** M. Santiago CONDE pour M. Jean-Paul CUBILIER - Mme Laure PELATAN pour Mme Christine GROS - M. Laurent PELISSIER pour M. Lionel JOURDAN - Mme Maryline POUGENC pour Mme Martine LAMBERTIN - Mme Marie ROCA pour Mme Florence COMBE - M. Jean Pierre SPIERO pour M. Cédric BONATO

**Absent excusé :** M. Bruno ALBET

**Secrétaire de séance :** Mme Patricia LARMET

Madame Annie BRACHET, Vice-présidente, rappelle la compétence de la Communauté de Communes Terre de Camargue en matière d'élimination des déchets, de collecte, d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères.

Vu le projet de mise en place d'un groupement de commandes pour la réalisation des travaux de génie civil préalables à la mise en place de colonnes de tri sélectif enterrées.

Vu la délibération de la ville de Le Grau du Roi n° 2011-11-07 du 10 novembre 2011

Vu la délibération de la ville d'Aigues-Mortes n° 76.12.2011 du 15 décembre 2011

Vu la délibération de la ville de Saint Laurent d'Aigouze n° 149.2011 du 20 octobre 2011

Par ces délibérations les trois communes précitées ont accepté d'adhérer au groupement de commandes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- D'adopter la convention de groupement de commandes pour la réalisation des travaux le génie civil préalables à la mise en place de colonnes de tri sélectif enterrées
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le 31 janvier 2012  
Le Président,  
Léopold ROSSO



26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

## Séance du 30 janvier 2012

Date de la convocation : .....24/01/2012  
Date d'affichage convocation : .....24/01/2012

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
<b>37</b>	<b>30</b>	<b>6</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>36</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**N°2012-01-06**

### Marché public de travaux pour l'avenue Jean Jaurès sur la commune de Le Grau du Roi – Lot N° 2

Monsieur Jean-Paul CUBILIER, Vice-président, évoque le marché public de travaux pour l'avenue Jean Jaurès sur la commune de Le Grau du Roi composé de 2 lots, attribué par délibération n°2011-09-128 du 19 septembre 2011 et dont le lot 2 a été déclaré infructueux.

Le marché est décomposé comme suit :

- Lot n°1 : Réseau eau potable
- Lot n°2 : Essais au pénétromètre

Le lot n°2, objet du marché négocié suite à une procédure infructueuse est défini comme suit :

- Repérage de tous les ouvrages existants et protection
- Implantation des points de mesures
- Prises de mesures
- Traitement des informations collectées
- Edition et remise de rapports

Dans le cadre de ces travaux et pour le lot n° 2 « Essais au pénétromètre », un marché négocié suite à une procédure infructueuse a été lancé, en date du 29 septembre 2011, conformément aux articles 35 al 1°, 65 et 66 du Code des Marchés Publics.

Six candidatures ont été déposées avant la date limite de remise fixée au 10 novembre 2011 et cinq offres ont été déposées avant la date limite de réception fixée au 2 janvier 2012, répondant globalement aux critères de sélection.

Le délai d'exécution maximum est de 10 semaines y compris la période de préparation, à compter de l'ordre de service prescrivant le démarrage de la prestation.

La Commission d'Appel d'Offres lors de sa réunion du 30 janvier 2012 a attribué le lot n°2 « Essais au pénétromètre » du marché public de travaux pour l'avenue Jean Jaurès sur la commune de Le Grau du Roi à l'entreprise SATER sise à SAINT PRIEST 69800, pour un montant de 3 240,00 € HT soit 3 875,04 € TTC après négociation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- D'attribuer le lot n°2 « Essais au pénétromètre » du marché public de travaux pour l'avenue Jean Jaurès sur la commune de Le Grau du Roi à l'entreprise SATER dans les conditions ci-dessus évoquées
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le 31 janvier 2012

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille douze et le trente janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

**Présents** : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD Florence COMBE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Dominique DIAS - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Mme Khadija PINCHON - Magali POITVIN - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

**Absents ayant donné pouvoir** : M. Santiago CONDE pour M. Jean-Paul CUBILIER - Mme Laure PELATAN pour Mme Christine GROS - M. Laurent PELISSIER pour M. Lionel JOURDAN - Mme Maryline POUGENC pour Mme Martine LAMBERTIN - Mme Marie ROCA pour Mme Florence COMBE - M. Jean Pierre SPIERO pour M. Cédric BONATO

**Absent excusé** : M. Bruno ALBET

**Secrétaire de séance** : Mme Patricia LARMET

26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

## Séance du 30 janvier 2012

Date de la convocation : .....24/01/2012

Date d'affichage convocation : .....24/01/2012

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
<b>37</b>	<b>30</b>	<b>6</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>36</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### N°2012-01-07

#### Marché public de travaux de chemisage des réseaux d'eaux usées

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille douze et le trente janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

**Présents** : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD Florence COMBE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Dominique DIAS - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Mme Khadija PINCHON - Magali POITEVIN - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

**Absents ayant donné pouvoir** : M. Santiago CONDE pour M. Jean-Paul CUBILIER - Mme Laure PELATAN pour Mme Christine GROS - M. Laurent PELISSIER pour M. Lionel JOURDAN - Mme Maryline POUGENC pour Mme Martine LAMBERTIN - Mme Marie ROCA pour Mme Florence COMBE - M. Jean Pierre SPIERO pour M. Cédric BONATO

**Absent excusé** : M. Bruno ALBET

**Secrétaire de séance** : Mme Patricia LARMET

Monsieur Jean-Paul CUBILIER, Vice-président, évoque la délibération n°2011-09-129 par laquelle le Conseil Communautaire a décidé de relancer le marché public de travaux pour le chemisage des réseaux d'eaux usées sur le territoire communautaire car le marché a été déclaré infructueux.

Un marché négocié suite à une procédure infructueuse passé en application des articles 35 al 1°, 65 et 66 du Code des Marchés Publics concernant le marché public de travaux de chemisage des réseaux d'eaux usées a été lancé le 26 septembre 2011, avec date limite de réception des offres fixée au 2 janvier 2012.

#### Pour l'ensemble des tronçons, les travaux intègrent les prestations suivantes :

- La dérivation provisoire des effluents ;
- Le curage hydrodynamique soigné de la canalisation à réhabiliter ;
- La vérification de l'état initial par inspection télévisée ;
- Le fraisage des dépôts de graisse et autres obstacles à l'aide d'un robot découpeur ;
- La découpe des branchements pénétrants et le fraisage des décalages ;
- La réhabilitation totale du tronçon par chemisage structurant polymérisé en place ;
- Le traitement des branchements directs ;
- La réhabilitation de quelques branchements et boîtes de branchement ;
- La réhabilitation des regards de visite ;
- La vérification des travaux effectués (essais sur le gainage) ;
- La remise en service de l'ouvrage.

Les travaux intègrent également la réhabilitation de l'ensemble des regards, consistant à la réalisation :

- d'un décapage préalable du regard ;
- d'injections pour rétablissement de l'étanchéité ;
- d'enduits projetés au mortier de ciment résistants à l'H2S.

Seize candidatures ont été déposées avant la date limite de remise fixée au 10 novembre 2011 et cinq offres ont été déposées avant la date limite de réception fixée au 2 janvier 2012, répondant globalement aux critères de sélection.

Lors de sa réunion du 30 janvier 2012, la Commission d'Appel d'Offres a attribué le marché public de travaux de chemisage des réseaux d'eaux usées à l'entreprise BARRIQUAND sise à COMPIEGNES 60204.

Les travaux seront rémunérés par application aux quantités réellement exécutées des prix du bordereau des prix unitaires. Il n'est pas prévu de décomposition en tranches ou en lots pour ce marché.

Ce marché à bons de commandes est conclu pour une période initiale allant de la date de notification du marché jusqu'au 31/12/2012 avec possibilité de reconduction par périodes successives de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans, avec un seuil maximum s'élevant à 600 000 € HT, comme indiqué ci-dessous :

Durée initiale du marché	Seuil maximum 600 000 € HT
1 <sup>ère</sup> période de reconduction	Seuil maximum 600 000 € HT
2 <sup>ème</sup> période de reconduction	Seuil maximum 600 000 € HT
3 <sup>ème</sup> période de reconduction	Seuil maximum 600 000 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- D'attribuer le marché public de travaux de chemisage des réseaux d'eaux usées à l'entreprise BARRIQUAND sise à COMPIEGNES 60204
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le 31 janvier 2012

Le Président,  
Léopold ROSSO



26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

## Séance du 30 janvier 2012

Date de la convocation : .....24/01/2012

Date d'affichage convocation : .....24/01/2012

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
<b>37</b>	<b>30</b>	<b>6</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>36</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**N°2012-01-08**

### **Marché public de travaux : maillage AEP – Zone d'activités Route de Nîmes à Aigues Mortes**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille douze et le trente janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

**Présents** : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD Florence COMBE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Dominique DIAS - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Mme Khadija PINCHON - Magali POITEVIN - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

**Absents ayant donné pouvoir** : M. Santiago CONDE pour M. Jean-Paul CUBILIER - Mme Laure PELATAN pour Mme Christine GROS - M. Laurent PELISSIER pour M. Lionel JOURDAN - Mme Maryline POUGENC pour Mme Martine LAMBERTIN - Mme Marie ROCA pour Mme Florence COMBE - M. Jean Pierre SPIERO pour M. Cédric BONATO

**Absent excusé** : M. Bruno ALBET

**Secrétaire de séance** : Mme Patricia LARMET

Monsieur Jean-Paul CUBILIER, Vice-président, évoque les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue.

Dans le cadre des travaux de maillage AEP – zone d'activités route de Nîmes à Aigues-Mortes, un marché a été lancé, en date du 24 octobre 2011, suivant la procédure relative aux appels d'offres ouverts conformément aux articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Ce marché est décomposé en trois lots :

#### **Lot 1 : Pose en tranchée**

- Mise en place du cantonnement, mise en sécurité du chantier.
- Travaux préparatoires.
- Repérage de tous les ouvrages existants et protection.
- Etablissement du plan d'exécution.
- Réalisation de tranchées.
- Déposes partielles des réseaux d'eau potable et branchements existants.
- Réalisation réseau eau potable.
- Raccordements sur existant.
- Mise à niveau des ouvrages hydrauliques du présent lot.
- Reprises des dallages, enrobés et gazons sur tranchées.

#### **Lot 2 : Forage dirigé**

- Mise en place du cantonnement, mise en sécurité du chantier.
- Travaux préparatoires.
- Repérage de tous les ouvrages existants et protection.
- Etablissement du plan d'exécution.
- Réalisation de fosse de travail.
- Pose d'un fourreau sous voie ferrée.
- Mise en œuvre d'une canalisation d'eau potable dans son fourreau.

#### **Lot 3 : Contrôle au pénétromètre**

- Repérage de tous les ouvrages existants et protection,
- Implantation des points de mesures.
- Prises de mesures.
- Traitement des informations collectées.
- Edition et remise de rapports.

Considérant que quatre offres ont été déposées pour le lot 1, cinq offres ont été déposées pour le lot 2 et que trois offres ont été déposées pour le lot 3, avant la date limite de réception fixée au 12 décembre 2011, répondant globalement aux critères de sélection.

Les travaux se dérouleront du 1 février 2012 jusqu'au 1 août 2012.

Lors de sa réunion du 30 janvier 2012, la Commission d'Appel d'Offres a attribué le marché public de travaux : maillage AEP – Zone d'activités Route de Nîmes à Aigues Mortes comme suit :

- Lot n° 1 attribué à l'entreprise SADE sise à MONTPELLIER 34000 pour un montant de 129 618.00 € HT soit 155 023.13 € TTC
- Lot n°2 attribué à l'entreprise BOUISSEREN sise à FOURQUES 30300 pour un montant de 39 370.00 € HT soit 47 086.52 € TTC
- Lot n°3 attribué à l'entreprise SATER sise à SAINT PRIEST 69800 pour un montant de 1 500.00 € HT soit 1 794.00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- D'attribuer le marché public de travaux : maillage AEP – Zone d'activités Route de Nîmes à Aigues Mortes de la façon ci-dessus indiquée
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Pour copie conforme**  
**Fait à Aigues-Mortes, le 31 janvier 2012**  
**Le Président,**  
**Léopold ROSSO**

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le**

## Séance du 30 janvier 2012

Date de la convocation : .....24/01/2012

Date d'affichage convocation : .....24/01/2012

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
<b>37</b>	<b>30</b>	<b>6</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>36</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### N°2012-01-09

**Demande d'aide technique et financière  
auprès de l'Agence de l'Eau et de tout  
autre organisme financeur dans le cadre  
de l'avant-projet pour le transfert des  
effluents de Saint Laurent d'Aigouze.**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille douze et le trente janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

**Présents** : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD Florence COMBE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Dominique DIAS - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Mme Khadija PINCHON - Magali POITEVIN - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

**Absents ayant donné pouvoir** : M. Santiago CONDE pour M. Jean-Paul CUBILIER - Mme Laure PELATAN pour Mme Christine GROS - M. Laurent PELISSIER pour M. Lionel JOURDAN - Mme Maryline POUGENC pour Mme Martine LAMBERTIN - Mme Marie ROCA pour Mme Florence COMBE - M. Jean Pierre SPIERO pour M. Cédric BONATO

**Absent excusé** : M. Bruno ALBET

**Secrétaire de séance** : Mme Patricia LARMET

Monsieur Jean-Paul CUBILIER évoque la délibération n°2011-09-119 du Conseil Communautaire du 19 septembre 2011 approuvant l'avant projet pour le transfert des effluents de Saint Laurent d'Aigouze.

Dans le cadre de ce projet, il convient de solliciter les aides techniques et financières auprès de l'Agence de l'Eau et tout autre organisme financeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- De solliciter les aides techniques et financières auprès de l'Agence de l'Eau et de tout autre organisme financeur.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le 31 janvier 2012  
Le Président,  
Léopold ROSSO

26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

## Séance du 30 janvier 2012

Date de la convocation : .....24/01/2012  
Date d'affichage convocation : .....24/01/2012

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
<b>37</b>	<b>29</b>	<b>6</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>35</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**N°2012-01-10**

### Tarif des surtaxes Eau Potable et Assainissement pour 2012

Monsieur Jean-Paul CUBILIER, Vice-président, évoque l'article L2224-11 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que les services publics d'eau et d'assainissement soient financièrement gérés comme des services à caractère industriel et commercial.

Comme chaque année, l'Assemblée est tenue de voter, le montant des surtaxes perçues par le fermier sur les factures d'eau potable et d'assainissement. Ces surtaxes constituent la ressource principale des budgets annexes de l'eau potable et de l'assainissement et doivent permettre leur équilibre. En application de la Loi de finances rectificatives pour 2011 du 28/12/2011, les taux de TVA appliqués à la facture d'eau sont modifiés, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Tous les éléments de la facture liés à la distribution d'eau, service de première nécessité, conservent un taux de TVA réduite de 5.5% alors que les autres composants de la facture, en particulier tout ce qui concerne l'assainissement, est désormais soumis à une TVA de 7%.

Il présente plusieurs simulations tarifaires avec augmentations de 0,5%, 0,8% et 1% et invite le Conseil Communautaire à voter à main levée.

Résultat des votes :

- 0,5%:.....35 voix
- 0,8%:.....0 voix
- 1%:.....0 voix

L'augmentation à 0.5% est donc adoptée par 35 voix.

Après avoir pris part au vote le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Fixe le tarif des surtaxes de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2012 de la façon suivante :

EAU POTABLE	Tarif unitaire 2012
Part fixe	9.19 €
Tranche 1 de 0 à 80 m <sup>3</sup>	Le mètre cube 0.02 €
Tranche 2 de 81 à 200 m <sup>3</sup>	Le mètre cube 0.20 €
Tranche 3 > 200 m <sup>3</sup>	Le mètre cube 0.26 €
ASSAINISSEMENT	Tarif unitaire 2012
Part fixe	25.53 €
Tranche 1 de 0 à 80 m <sup>3</sup>	Le mètre cube 0.06 €
Tranche 2 de 81 à 200 m <sup>3</sup>	Le mètre cube 0.51 €
Tranche 3 > 200 m <sup>3</sup>	Le mètre cube 0.71 €

- Autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte

Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le 31 janvier 2012

Le Président,  
Léopold ROSSO

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille douze et le trente janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

**Présents** : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD Florence COMBE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Dominique DIAS - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Mme Khadija PINCHON - Magali POITEVIN - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

**Absents ayant donné pouvoir** : M. Santiago CONDE pour M. Jean-Paul CUBILIER - Mme Laure PELATAN pour Mme Christine GROS - M. Laurent PELISSIER pour M. Lionel JOURDAN - Mme Maryline POUGENC pour Mme Martine LAMBERTIN - Mme Marie ROCA pour Mme Florence COMBE - M. Jean Pierre SPIERO pour M. Cédric BONATO

**Absent excusé** : M. Bruno ALBET - André MORRA

**Secrétaire de séance** : Mme Patricia LARMET

26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

## Séance du 30 janvier 2012

Date de la convocation : .....24/01/2012

Date d'affichage convocation : .....24/01/2012

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
<b>37</b>	<b>30</b>	<b>6</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>36</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**N°2012-01-11**

### **Contrat de reprise des piles et accumulateurs usagés – collecte dans les déchèteries**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille douze et le trente janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

**Présents** : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD Florence COMBE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Dominique DIAS - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Mme Khadija PINCHON - Magali POITEVIN - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

**Absents ayant donné pouvoir** : M. Santiago CONDE pour M. Jean-Paul CUBILIER - Mme Laure PELATAN pour Mme Christine GROS - M. Laurent PELISSIER pour M. Lionel JOURDAN - Mme Maryline POUGENC pour Mme Martine LAMBERTIN - Mme Marie ROCA pour Mme Florence COMBE - M. Jean Pierre SPIERO pour M. Cédric BONATO

**Absent excusé** : M. Bruno ALBET

**Secrétaire de séance** : Mme Patricia LARMET

Madame Annie BRACHET, Vice-présidente, rappelle les Directives Européennes 2002/95/CE et 2002/96/CE relatives aux déchets d'équipements électriques et électroniques et évoque l'article L541-10-2 du Code de l'Environnement, le Décret n°2005-829 du 20 juillet 2005 relatif à la composition des équipements électriques et électroniques et à l'élimination des déchets issus de ces équipements ainsi que l'arrêté du 6 décembre 2005 relatif aux agréments et approbations prévus aux articles 9,10,14 et 15 dudit Décret.

Le décret n°2009-1139 du 22 septembre 2009 régit la collecte et le recyclage des piles et accumulateurs portables. Chaque fabricant ou importateur est responsable de l'organisation de la collecte, du recyclage et de l'élimination des piles et des accumulateurs usagés qu'il commercialise. Les producteurs de piles et accumulateurs portables doivent adhérer à un organisme agréé par arrêté ministériel.

Pour cela, elle propose à l'Assemblée de conclure un contrat avec la société COREPILE, organisme chargé de la collecte et du traitement des piles et accumulateurs conformément à la réglementation. Le service apporté à la Communauté de Communes Terre de Camargue est totalement gratuit et consiste en la mise en place de fûts de collecte au sein de chacune des déchèteries et de leur prise en charge complète une fois pleins.

Le contrat est conclu pour une période indéterminée et reste valide tant que les modalités de collecte sont respectées et que la société conserve son agrément ministériel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- D'accepter de conclure un contrat de reprise des piles et accumulateurs usagés collectés dans les déchèteries avec la société COREPILE sise à Paris 75 016 dans les conditions ci-dessus évoquées.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte

**Pour copie conforme**  
**Fait à Aigues-Mortes, le 31 janvier 2012**  
**Le Président,**  
**Léopold ROSSO**

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le**

26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

## Séance du 30 janvier 2012

Date de la convocation : .....24/01/2012

Date d'affichage convocation : .....24/01/2012

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
<b>37</b>	<b>30</b>	<b>6</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>36</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**N°2012-01-12**

### Adhésion à l'éco-organisme de prise des déchets textiles

Madame Annie BRACHET, Vice-présidente expose :

Vu la Loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux

Vu la compétence de la Communauté de Communes Terre de Camargue en matière d'élimination des déchets, de collecte, d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères,

Vu la délibération 2011-11-159 du conseil communautaire du 24 octobre 2011 relative à l'adoption d'un contrat de collecte des textiles usagés.

Dans le cadre de la collecte des textiles usagés, il convient de conclure une convention avec un prestataire qui fournit les conteneurs d'apport volontaire, collecte et valorise ainsi le textile ramassé.

Pour cela, elle propose à l'Assemblée de conclure un contrat avec la société Eco-TLC, éco-organisme agréé par les pouvoirs publics dont la mission consiste à pérenniser et à promouvoir la collecte des textiles notamment en apportant des subventions à la communication autour des opérations de collecte.

La convention est conclue pour une durée déterminée de 3 ans commençant à courir à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 pour expirer de plein droit le 31 décembre 2013, sans formalité à la charge de l'une ou l'autre des parties.

Sachant qu'il est prévu sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes au moins un Point d'Apport pour 2000 habitants, le soutien financier accordé par la société Eco TLC est le suivant :

Soutien financier total= population municipale de la collectivité × 0.10 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- D'accepter de conclure convention avec la société ECO TLC SAS, sise à Paris 75008 dans les conditions évoquées ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte

Pour copie conforme

Fait à Aigues-Mortes, le 31 janvier 2012

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille douze et le trente janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

**Présents** : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD Florence COMBE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Dominique DIAS - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Mme Khadija PINCHON - Magali POITEVIN - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

**Absents ayant donné pouvoir** : M. Santiago CONDE pour M. Jean-Paul CUBILIER - Mme Laure PELATAN pour Mme Christine GROS - M. Laurent PELISSIER pour M. Lionel JOURDAN - Mme Maryline POUGENC pour Mme Martine LAMBERTIN - Mme Marie ROCA pour Mme Florence COMBE - M. Jean Pierre SPIERO pour M. Cédric BONATO

**Absent excusé** : M. Bruno ALBET

**Secrétaire de séance** : Mme Patricia LARMET



26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

## Séance du 30 janvier 2012

Date de la convocation : .....24/01/2012

Date d'affichage convocation : .....24/01/2012

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
<b>37</b>	<b>30</b>	<b>6</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>36</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**N°2012-01-13**

### **Parcours Nautique d'Interprétation et délégation de maîtrise d'ouvrage au Syndicat Mixte de la Camargue Gardoise**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille douze et le trente janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

**Présents** : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD Florence COMBE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Dominique DIAS - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Mme Khadija PINCHON - Magali POITEVIN - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

**Absents ayant donné pouvoir** : M. Santiago CONDE pour M. Jean-Paul CUBILIER - Mme Laure PELATAN pour Mme Christine GROS - M. Laurent PELISSIER pour M. Lionel JOURDAN - Mme Maryline POUGENC pour Mme Martine LAMBERTIN - Mme Marie ROCA pour Mme Florence COMBE - M. Jean Pierre SPIERO pour M. Cédric BONATO

**Absent excusé** : M. Bruno ALBET

**Secrétaire de séance** : Mme Patricia LARMET

Monsieur Lionel JOURDAN, Vice-président, rappelle les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue et la délibération n° 2007-02-28-01 du 28 février 2007, par laquelle le Conseil Communautaire a délégué la Maîtrise d'Ouvrage au Syndicat Mixte de la Camargue Gardoise (SMCG), pour la création, le suivi, l'entretien et l'animation d'un réseau de chemins de randonnées sur le territoire de la Communauté de Communes Terre de Camargue et a adopté une convention tripartite entre le Syndicat Mixte Camargue Gardoise, le Conseil Général du Gard et la Communauté de Communes Terre de Camargue, fixant les modalités de cette mission,

Dans le cadre du plan départemental des sites et itinéraires, le Conseil Général du Gard propose à la Communauté de Communes Terre de Camargue de mettre en place un « parcours nautique d'interprétation », sur la commune de Le Grau du Roi.

Ce parcours pouvant être emprunté via des modes de transport sur l'eau « écologiques » comme le canoë kayak par exemple comporterait des points d'arrêts sur lesquels des totems présenteraient les caractéristiques de la faune et de la flore locale.

L'investissement et le fonctionnement concernant les totems de signalisation seraient à la charge de la Communauté de Communes Terre de Camargue. Il existe une possibilité de subventions du Conseil général du Gard et du dispositif européen LEADER à hauteur de 80 % pour la partie investissement.

Le coût total de l'opération est estimé à environ 19 000 € avec une aide financière de 6 840 € pour le Conseil Général, une subvention FEDER de 8 360 € et une charge pour la Communauté de Communes Terre de Camargue d'environ 3 800 €. Cet estimatif est calculé sur un montant hors taxe car la TVA est inéligible au FEADER même en fonctionnement

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- D'approuver le projet de parcours nautique d'interprétation, et d'en déléguer la maîtrise d'ouvrage au Syndicat Mixte de la Camargue Gardoise.
- D'amender la convention de 2007 relative aux sentiers de randonnée
- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter des subventions pour ce projet auprès du Conseil Général du Gard et de tout autre organisme susceptible de le cofinancer.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte

**Pour copie conforme**  
Fait à Aigues-Mortes, le 31 janvier 2012

**Le Président,**  
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifié, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le**

## Séance du 30 janvier 2012

Date de la convocation : .....24/01/2012  
Date d'affichage convocation : .....24/01/2012

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
<b>37</b>	<b>30</b>	<b>6</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>36</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**N°2012-01-14**

**Adhésion à l'association  
« Les prés et marais de la tour  
Carbonnière » - Label Site  
remarquable du goût**

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille douze et le trente janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

**Présents :** Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD Florence COMBE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Dominique DIAS - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Mme Khadija PINCHON - Magali POITEVIN - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

**Absents avant donné pouvoir :** M. Santiago CONDE pour M. Jean-Paul CUBILIER - Mme Laure PELATAN pour Mme Christine GROS - M. Laurent PELISSIER pour M. Lionel JOURDAN - Mme Maryline POUGENC pour Mme Martine LAMBERTIN - Mme Marie ROCA pour Mme Florence COMBE - M. Jean Pierre SPIERO pour M. Cédric BONATO

**Absent excusé :** M. Bruno ALBET

**Secrétaire de séance :** Mme Patricia LARMET

M. SPALMA, Vice-président, rappelle les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue.

La commune de Saint Laurent d'Aigouze a présenté sa candidature au label « site remarquable du goût » label national, délivré par 4 ministères : tourisme, agriculture, culture et environnement.

La candidature de la commune de Saint Laurent d'Aigouze repose sur un projet de développement économique visant à mettre en valeur le territoire et les efforts de qualité déployés par les professionnels à travers un savoir-faire local.

Le point central de ce projet repose sur la qualité des produits déclinés autour de l'AOP (appellation d'origine protégée) Taureau de Camargue.

Dans ce cadre, la candidature de Saint Laurent d'Aigouze a été retenue par les différents ministères cités.

Afin de donner corps à ce label et de le faire vivre, il est proposé au Conseil Communautaire d'adhérer à l'association « Les prés et Marais de la tour Carbonnière » créée pour être la garante de la pérennité de ce label.

Le coût de l'adhésion pour la Communauté de Communes Terre de Camargue s'élève à la somme de 50 € par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- D'adhérer à l'association « Les prés et Marais de la tour Carbonnière » créée pour être la garante de la pérennité de ce label.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte

Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le 31 janvier 2012  
Le Président,  
Léopold ROSSO

26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

## Séance du 30 janvier 2012

Date de la convocation : .....24/01/2012  
Date d'affichage convocation : .....24/01/2012

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
<b>37</b>	<b>30</b>	<b>6</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>36</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**N°2012-01-15**

**Insertion dans l'édition spéciale  
du Robert Encyclopédie de la  
Région Languedoc Roussillon**

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille douze et le trente janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

**Présents** : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD Florence COMBE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Dominique DIAS - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Mme Khadija PINCHON - Magali POITEVIN - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

**Absents ayant donné pouvoir** : M. Santiago CONDE pour M. Jean-Paul CUBILIER - Mme Laure PELATAN pour Mme Christine GROS - M. Laurent PELISSIER pour M. Lionel JOURDAN - Mme Maryline POUGENC pour Mme Martine LAMBERTIN - Mme Marie ROCA pour Mme Florence COMBE - M. Jean Pierre SPIERO pour M. Cédric BONATO

**Absent excusé** : M. Bruno ALBET

**Secrétaire de séance** : Mme Patricia LARMET

Monsieur Jean SPALMA, Vice-président expose :

Vu les statuts de la Communauté de communes Terre de Camargue

Vu la compétence relative aux actions de promotions touristiques en dehors du territoire communautaire.

La Région Languedoc Roussillon prépare une édition spéciale du Robert Encyclopédie et profitera de cette édition spéciale pour présenter ses projets, missions, rôles et compétences au sein d'un dossier rédactionnel et iconographique situé en tête d'ouvrage.

Le contenu de ces pages spéciales « Languedoc Roussillon », constituera une première partie didactique qui mettra en avant les atouts économiques, touristiques, sociaux et culturels de notre région. Suivront les pages habituelles du Robert Encyclopédique, de notoriété nationale. Le tout sera relié par une couverture à l'effigie du Languedoc Roussillon.

L'activité des principaux acteurs publics comme privés sera mise en valeur sous forme de publi-reportages et/ou de publicités.

Il est proposé à l'Assemblée de s'associer à cette démarche et de réserver un 1/3 page quadri au tarif du 1/4 de page, soit 1 900.00 € H.T, frais de fabrication inclus soit 2 272,40 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'ordre d'insertion dans l'édition spéciale du Robert Encyclopédie conçu par la Région Languedoc Roussillon
- De prévoir les crédits nécessaires
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte

Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le 31 janvier 2012  
Le Président,  
Léopold ROSSO

26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

## Séance du 30 janvier 2012

Date de la convocation : .....24/01/2012  
Date d'affichage convocation : .....24/01/2012

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
<b>37</b>	<b>30</b>	<b>6</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>36</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### N°2012-01-16

#### Ports maritimes de plaisance - Fixation du mode de calcul pour les dépassements de consommation forfaitaire d'eau et d'électricité pour l'année 2012

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille douze et le trente janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

**Présents** : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD Florence COMBE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Dominique DIAS - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Mme Khadija PINCHON - Magali POITEVIN - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

**Absents ayant donné pouvoir** : M. Santiago CONDE pour M. Jean-Paul CUBILIER - Mme Laure PELATAN pour Mme Christine GROS - M. Laurent PELISSIER pour M. Lionel JOURDAN - Mme Maryline POUGENC pour Mme Martine LAMBERTIN - Mme Marie ROCA pour Mme Florence COMBE - M. Jean Pierre SPIERO pour M. Cédric BONATO

**Absent excusé** : M. Bruno ALBET

**Secrétaire de séance** : Mme Patricia LARMET

Monsieur Jean SPALMA, Vice-président, évoque la délibération n°2011- 12-181 du 12 décembre 2011 par laquelle le Conseil Communautaire a accepté l'intégration dans le coût du forfait d'amodiation d'une consommation de 20m<sup>3</sup>/an d'eau et de 5 200 kw/an d'électricité.

Il convient de définir le mode de calcul à opérer, pour les dépassements de consommation forfaitaire d'eau et d'électricité, pour l'année 2012

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- De voter le principe de fixation le mode de calcul pour les dépassements de consommation forfaitaire pour l'année 2012, comme suit :
  - Dépassement forfaitaire consommation d'eau :  
Nombre de m<sup>3</sup> d'eau demandé × 1.13 € = montant facturé TTC
  - Dépassement forfaitaire consommation d'électricité :  
Nombre de kw demandé × 0.0745 € = montant facturé TTC
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte

Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le 31 janvier 2012  
Le Président,  
Léopold ROSSO